



**PAYS de
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 20 janvier 2020**

Date de la convocation : 14 janvier 2020
Nombre de délégués en exercice : 52

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, M. Dino FORTE, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, Mme Monique SEMAVOINE, Patrick TASSERIE.

Délégués suppléants :

M. Didier LARRAZABAL a suppléé M. Arthur FINZI, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, M. Gérard DUCOS a suppléé M. Philippe GARCIA, M. Jean-Marc DENAX a suppléé M. Christian LAINE, M. André POUBLAN a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUHEYTO.

Etaient représentés :

Mme Lydie ALTHAPE a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Michel BERNOS a donné pouvoir à Mme Odile DENIS, M. Emmanuel HANON a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient excusés :

Mme Françoise BESSONNEAU, M. André DUCHATEAU, M. Frédéric LAHORE, M. Didier LARRIEU, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, M. David MIRANDE, M. Francis PEES, M. Eric SAUBATTE, M. Claude SERRES-COUSINE, M. Alain TREPEU.

Secrétaire de séance : M. Patrice LAURENT

N°4 - ADHESION DU PAYS DE BEARN

A L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES

Rapporteur : Jean-Pierre MIMIAGUE

Mesdames, Messieurs,

L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), créée en 1998, a pour missions, au service de ses membres, de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement durables, à l'élaboration des documents d'urbanisme notamment de planification territoriale et thématique, et de préparer les projets dans un souci de cohérence et d'articulation des politiques publiques à toutes les échelles territoriales.

L'AUDAP est un outil d'ingénierie partenarial (sous forme d'une association Loi 1901), dont les membres sont majoritairement des collectivités. L'intérêt de l'AUDAP est d'offrir à ses membres une ingénierie implantée durablement à leurs côtés, et de fait, une forte connaissance du territoire, de ses acteurs, de ses enjeux et des politiques qui y sont conduites.

L'AUDAP contribue ainsi à la transversalité entre les différentes démarches engagées pour un même territoire et travaille à l'imbrication des échelles pour la recherche d'une cohérence d'ensemble dans l'intervention des collectivités.

Structure partenariale, l'AUDAP compte des membres de droit (Etat, Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté d'Agglomération du Pays Basque), des membres actifs (EPCI et Syndicats mixtes de SCoT, de Mobilité, de Pôle métropolitain...), ainsi que des membres simples, acteurs de la ville et des territoires, organismes chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général.

Afin d'optimiser la planification de ses missions, l'AUDAP s'est dotée d'un projet d'agence, document prospectif de référence décrivant ses objectifs et sa feuille de route, construit collectivement par et pour ses membres, à horizon de 6 ans : le « Contrat-Projet 2020/2025 ».

Le Pays de Béarn a souhaité mobiliser l'ingénierie de l'AUDAP sur les questions de mobilités et d'analyse territoriale. C'est la raison pour laquelle une convention de partenariat 2019 a été approuvée lors du conseil métropolitain du 13 juin 2019 et qu'une nouvelle convention triennale sera élaborée sur la période 2020-2022, avec possibilité d'avenants annuels, conformément au « Contrat-Projet 2020/2025 » approuvé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2019.

Au-delà de la signature des conventions, il convient d'acter ce partenariat en soumettant au conseil métropolitain l'examen de l'adhésion du Pays de Béarn à l'AUDAP ainsi que la désignation des membres qui le représenteront au sein de l'Assemblée générale de l'AUDAP.

La candidature de Monsieur Arthur FINZI, en tant que titulaire, est proposée.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public.

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil métropolitain de bien vouloir :

1 – Approuver le principe de l'adhésion du Pays de Béarn à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées ;

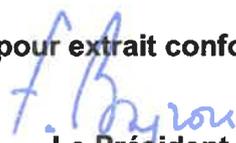
2 – Désigner Monsieur Arthur FINZI en tant que membre titulaire pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public. Monsieur Arthur FINZI est désigné, à l'unanimité, membre titulaire pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



**Le Président
François BAYROU**